

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 22 mai 2025

N° CP-2025-4-1-6

N° **applicatif** 12188

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction économie, aménagement et tourisme

SOUTIEN À L'INGÉNIERIE 2025 POUR L'AGENCE D'URBANISME DE STRASBOURG RHIN SUPÉRIEUR ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD

Résumé : Le rapport propose d'approuver deux conventions financières pour l'année 2025 :

- avec l'ADEUS à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace attribue une subvention de fonctionnement de 290 035 € (dont 50 000 € au titre de l'enquête mobilité certifiée CEREMA);
- avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord auquel la Collectivité européenne d'Alsace attribue des subventions de fonctionnement d'un montant total de 68 500 €.

La Collectivité européenne d'Alsace est historiquement au cœur de l'ingénierie territoriale, tant directement, via ses services (routes, social, emploi, environnement, patrimoine, lecture publique etc.), qu'en tant que partenaire et financeur de la plupart des structures intervenant dans l'aménagement, le développement des territoires, l'urbanisme et l'habitat, réunies au sein du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA).

L'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) font partie de ce réseau, qui peut être mobilisé à tout moment de la vie d'un projet.

Pour l'année 2025, les partenaires de l'ingénierie partagent les efforts budgétaires nécessaires avec la Collectivité européenne d'Alsace permettant de maintenir une expertise de qualité et une capacité d'agir tout en maîtrisant la dépense publique.

1. Participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux travaux de l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur :

Implantée à Strasbourg, l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS), de statut associatif, a été créée en 1967. Elle regroupe 72 partenaires (58 membres et 14 partenaires associés), ce qui lui permet de capitaliser et de mutualiser les données et analyses aux différentes échelles de territoire, d'alimenter la vision de l'aménagement du territoire et de replacer les politiques publiques et les partenariats de la Collectivité européenne d'Alsace dans un contexte plus large.

Lors du vote de son budget primitif de l'année 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a inscrit une participation globale aux travaux de l'ADEUS de 320 000 € : 29 965 € de cotisation et 290 035 € de subventions (dont 50 000 € réservés à l'enquête mobilité certifiée CEREMA), ce qui représente 5 % du budget de l'ADEUS (6 M€ en 2025).

Synthèse du bilan 2024 des attendus de la Collectivité européenne d'Alsace :

La part du programme de travail de l'Agence associée aux attendus et besoins de la Collectivité européenne d'Alsace en 2024 correspond aux temps de travaux suivants :

- 45 % (45 % en 2023) du temps à la thématique de l'habitat et de la cohésion sociale ;
- 25 % (25 % en 2023) aux questions foncières et au Zéro Artificialisation nette (ZAN) ;
- 20 % (15 % en 2023) aux problématiques de la mobilité ;
- 10 % (15 % en 2023) en accompagnement en ingénierie de projet et en partage des données.

La liste des travaux rendus en 2024 ou en cours de finalisation est détaillée en annexe 3.

Les principaux attendus de la Collectivité européenne d'Alsace en 2025 :

❖ Concernant l'habitat, les attendus sont importants :

- Au sujet des observatoires (observatoire de l'habitat, observatoire local des loyers, observatoire des copropriétés et de la rénovation énergétique, observatoire territorial du logement étudiant en Alsace, observatoire du sans-abrisme dans l'Eurométropole, préfiguration d'un observatoire des parcours résidentiels PA/PH) ;
- Poursuite de l'accompagnement dans l'élaboration du nouveau Plan Départemental de l'Habitat Alsace ;
- Poursuite de l'accompagnement des services dans le suivi de la révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

❖ Concernant les Collèges, les attendus s'inscrivent dans la continuité des travaux sur l'observatoire des parcours scolaires.

❖ Une nouvelle commande a été formulée par la Direction du transfrontalier pour l'accompagnement dans l'animation d'une réunion relative au projet de territoire Rhin Supérieur.

❖ Concernant les mobilités :

- Enquête mobilité certifiée CEREMA à l'échelle des bassins de mobilité alsaciens ;
- Suivi des observatoires M-35 et Réseau Express Métropolitain, partage des résultats sur les sujets relatifs aux mobilités.

❖ Concernant la sobriété foncière, le ZAN, le ZIN (Zéro Imperméabilisation Nette):

- Observatoire alsacien du foncier ;
- Observatoire des espaces d'activités économiques (Bas-Rhin) ;
- Observatoire de la décarbonation et de la résilience des territoires.

- ❖ Continuité de la **participation active de l'ADEUS au réseau d'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace (RITA)**.

2. Les aides financières de la Collectivité européenne d'Alsace au budget du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) en 2025 :

La Collectivité européenne d'Alsace et les Parcs Naturels Régionaux partagent l'ambition de favoriser l'attractivité et la qualité de vie des territoires tout en préservant les équilibres naturels, écologiques et patrimoniaux (comme les maisons alsaciennes). Il est affirmé notamment la volonté de répondre aux préoccupations actuelles autour de la ressource en eau, de la qualité et de la protection des paysages et du patrimoine, de la fréquentation du massif vosgien associée à des conflits d'usage.

Pour mémoire, le Collectivité européenne d'Alsace et les deux Parcs Naturels Régionaux (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et Parc Naturel Régional des Vosges du Nord) ont chacun signé une convention d'objectifs partagés 2023-2025.

Cette dynamique ambitieuse et partagée avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord s'inscrit en cohérence avec la stratégie d'accompagnement des territoires et de contractualisation votée le 20 juin 2022 par la Collectivité européenne d'Alsace, qui met en avant le soutien à l'ingénierie en faveur des acteurs de proximité. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est aussi l'acteur de la co-construction de projets en territoires et de la déclinaison des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace (habitat, environnement, mobilités, culture, patrimoine, actions éducatives...), qui doivent répondre aux besoins des habitants.

Pour le Parc Naturel des Vosges du Nord, une convention financière pour l'année 2025 rassemble les soutiens de la Collectivité (en annexe 2).

Pour 2025, la contribution statutaire de la Collectivité européenne d'Alsace au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord s'élève à 257 540 €, identique à celle de 2024. Les trois subventions de la Collectivité européenne d'Alsace au budget du Parc Naturel des Vosges du Nord en 2025, inscrites dans la convention financière en annexe de ce rapport, représentent un montant de 122 500 € et sont les suivantes :

- 54 000 € au titre du fonctionnement de la Maison de l'Eau et de la Rivière, pour le financement du projet « programme de projet d'éducation à l'environnement et au développement durable » ;
- 53 500 € pour la mission culturelle (promotion et mise en réseau de musées et sites et encourager l'accessibilité du patrimoine auprès de tous) ;
- 15 000 € au titre du conseil architectural pour la rénovation du patrimoine bâti pour les particuliers et les collectivités.

Lors de sa réunion du 12 mai 2025, la Commission du Service public alsacien et transformation de l'action publique a émis un avis favorable sur :

- La proposition d'attribution d'une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2025 de 290 035 € à l'ADEUS pour le soutien financier à la mise en œuvre du programme de travail partenarial et pour la réalisation en 2025 de l'enquête mobilité sur le Haut-Rhin, ainsi que sur les termes du projet de convention financière 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'ADEUS ;

- La proposition d'attribution d'un montant total de subventions de la Collectivité européenne d'Alsace au SYCOPARC de 122 500 €, ainsi que sur les termes de la convention financière 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

1) Pour l'ADEUS :

- D'attribuer à l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) pour l'année 2025, une subvention de fonctionnement de 240 035 € au titre de la mise en œuvre du programme de travail partenarial 2025 ; cette subvention fera l'objet d'un premier versement d'un montant de 120 018 € dès signature de la convention de partenariat y afférente par les parties et du solde au cours du 4^{ème} trimestre 2025 ;
- D'attribuer à l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) une subvention de fonctionnement pour 2025 de 50 000 € au titre de la réalisation en 2025 de la 2^{ème} phase de l'enquête mobilité à l'échelle alsacienne, sur le Haut-Rhin ;
- D'approuver la convention de partenariat pour l'année 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS), jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

2) Pour le SYCOPARC :

- D'attribuer au Syndicat de coopération du Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 au titre du conseil architectural pour la rénovation du patrimoine bâti de 15 000 € ; cette subvention fera l'objet d'un premier versement de 7 500 € soit 50 % dès signature par les parties de la convention de partenariat portant sur l'attribution de subventions au SYCOPARC et du versement du solde de la subvention sur présentation d'un bilan des actions au plus tard le 15 novembre 2025 ;
- D'attribuer au SYCOPARC une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 au titre du soutien financier au programme d'actions de la mission culturelle du Parc de 53 500 € ; cette subvention fera l'objet d'un premier versement 26 750 €, soit 50 %, dès signature par les parties de la convention financière précitée et du versement du solde de la subvention sur présentation d'un bilan provisoire des actions et d'un état récapitulatif des dépenses certifiées par le trésorier payeur à transmettre au plus tard le 15 novembre 2025 ;
- De prendre acte que l'octroi de la subvention de 54 000 € au titre de l'aide à l'éducation à l'environnement sera approuvé par la commission permanente du 22 mai 2025 dans le cadre du dispositif d'appel à manifestation d'intérêts pour l'éducation à l'environnement ;
- D'approuver la convention financière y afférente à conclure avec le Syndicat de coopération du Parc naturel régional des Vosges du Nord portant sur 3 subventions d'un montant total de 122 500 €, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
<i>P060</i>	<i>O002</i>	<i>P060E01</i>	<i>T100</i>	<i>(867) 65-65748-515</i>	<i>240 035 €</i>
<i>P077</i>	<i>O004</i>	<i>P077E02</i>	<i>T03</i>	<i>(1579) 65-65748-843</i>	<i>50 000 €</i>
<i>P181</i>	<i>O011</i>	<i>P181E02</i>	<i>T100</i>	<i>(3435) 65-657358-312</i>	<i>53 500 €</i>
<i>P184</i>	<i>O010</i>	<i>P184E01</i>	<i>T100</i>	<i>(1965) 65-657358-633</i>	<i>15 000 €</i>
TOTAL					358 535 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.